



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE
23 OCTOBRE 2020**

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur,

Nous sommes réunis pour la dernière cap d'avancement et comme pour les mobilités nos inquiétudes sont grandes quant à la gestion de la carrière sans transparence.

Les critiques sur la précédente campagne de mobilité sont nombreuses : absence de transparence des candidatures, absence de publication de postes vacants ou sdv, retrait de poste en cours de campagne par les recruteurs locaux, attribution de postes en sortie d'école sur des postes attractifs et demandés, diffusion partielle de résultats avant la date annoncée...

Notre organisation syndicale a fait part de ces difficultés et plus particulièrement suite à la diffusion de la liste de postes proposée à la promotion A2019C01 qui a suscité beaucoup de doute et de colère des directeurs titulaires qui voient disparaître les possibilités de mutations dans leur région d'origine .

Dans le prolongement de votre courriel sur ce point, nous vous demandons d'ouvrir à la mobilité les postes dans les ressorts attractifs (Aix-en-Provence, Toulouse, Lyon...) y compris en surnombre! Vous ne pouvez bloquer nos collègues qui ont fait le choix d'évoluer dans les services judiciaires et de prendre des responsabilités!

S'agissant du Budget 2021, le GDS a annoncé des revalorisations indemnitaires pour tous les corps oeuvrant au sein de la DSJ, l'enveloppe indemnitaire ne sera certainement pas suffisante pour reconnaître l'engagement et les responsabilités de chacun, néanmoins le signal est positif et doit être salué.

Pour les DSGJ, cette revalorisation indemnitaire se traduirait par une augmentation des socles des 4 groupes de fonctions et permettrait un alignement sur les montants attribués aux attachés. L'UNSa SJ avait dès 2017 demandé au DSJ de réparer cette injustice!

Nous ne pouvons que saluer ce rééquilibrage indemnitaire bien tardif. Nous vous demandons également de traiter la situation indemnitaire des directeurs fonctionnels.

S'agissant des annonces de créations d'emplois le choix du tout contractuel est assumé par le ministre et met sérieusement en difficulté les services à tous les niveaux. Au delà d'un passage en force qui traduit aussi une certaine conception du dialogue social, cette précipitation et ce bricolage engendrent tensions, colères et frustrations au sein des juridictions.

Enfin, que dire du sujet principal de la CAP de ce jour, à savoir l'avancement de grade au choix de D en DP, l'UNSa SJ constate avec dépit que seuls 5 candidats sont en lice pour 14 postes offerts... il serait temps que l'administration s'interroge sur le désintérêt pour cette promotion au choix.

Les élus CAP